



Règlement du Concours Photo **40 ans** de **BUISARD Distribution**

Article 1 : Objet du concours

À l'occasion de ses 40 ans, BUISARD Distribution a le plaisir de lancer son Concours Photo ! Nous vous invitons à mettre en valeur vos talents créatifs à travers votre objectif. Ce concours est une occasion unique de faire briller vos plus belles images tout en mettant en avant nos produits. Le concours est ouvert à tous.

Article 2 : Réalisations attendues

Les participants doivent mettre en avant un produit figurant au catalogue de Buisard Distribution (www.buisard-distribution.fr), que ce soit en situation d'utilisation ou dans un décor de leur choix. Faites preuve de créativité ! Si vous ne disposez pas d'un produit de notre catalogue, vous pouvez vous rapprocher de nos revendeurs dont vous trouverez la liste sur notre site internet (www.buisard-distribution.fr/magasins).

Article 3 : Participation au concours

Le concours se déroulera du 1er avril au 31 mai 2025.

La participation est gratuite et ouverte à toute personne physique majeure. Pour participer, il vous suffit de :

- Aimer et partager la publication du concours sur Facebook
- Suivre la page Facebook Buisard Distribution.
- Publier votre photo sur votre compte Facebook en utilisant l'hashtag officiel **#40ansbuisarddistribution**

Attention : N'oubliez pas de publier votre photo en mode public, pas seulement pour vos amis.

Critères de sélection :

- Originalité et créativité de la prise de vue
- Qualité de l'image (lumière, cadrage, résolution)
- Respect du thème

Attention : Si les conditions et critères de participation ne sont pas respectés, la photo ne pourra pas être sélectionnée.

Article 4 : Déroulement du concours

- Du 1er avril au 31 mai : La récolte de vos participations.
- Du 1er juin au 5 juin : Les photos seront d'abord évaluées par un jury interne composé des membres de l'équipe de Buisard Distribution et les 10 meilleures photos seront sélectionnées.
- Du 5 au 30 juin : La sélection des 10 meilleures photos sera publiée sur la page facebook BUISARD Distribution. Vous pourrez alors voter pour vos photos préférées. Le classement final sera établi en fonction du nombre de like reçus par photos.
- Le 1er juillet : Les 4 gagnants seront annoncés et la remise des prix aura lieu en juillet.

Attention : Le délai pour réclamer le cadeau est limité à 6 mois à compter du 1er juillet 2025 soit jusqu'au 31 décembre 2025. Passé ce délai, vous ne pourrez plus bénéficier du lot.

Article 5 : Résultats

Les gagnants seront annoncés via une publication sur nos réseaux sociaux. Ils seront également contactés par facebook et leurs photos seront mises en avant sur notre sélection d'automne.



Article 6 : Dotation du concours

Les 4 gagnants recevront les prix suivants :

- 1er lot : Un séjour à la carte d'une valeur de **800 € TTC**.
- 2e lot : Un séjour à la carte d'une valeur de **600 € TTC**.
- 3e lot : Une télévision QLED d'une valeur de **400 € TTC**.
- 4e lot : Une enceinte connectée d'une valeur de **200 € TTC**.

Attention : Les lots sont non échangeables et non remboursables.

Article 7 : Autorisation de publication

En participant au concours, chaque participant accepte, sans demander de rémunération, que son image soit publiée sur les sites internet et les réseaux sociaux de BUISARD Distribution, ainsi que partagée avec des médias tiers. Les réalisations ne seront pas utilisées à aucune fin publicitaire ou commerciale.

Article 8 : Informations nominatives

Conformément à la loi «Informatique et Libertés» (n° 78-17), les informations personnelles collectées sont nécessaires à la gestion du concours. Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles, qu'il peut exercer sur simple demande écrite auprès des organisateurs. Si une demande de suppression est faite avant la clôture du concours, la participation sera réputée annulée.

Article 9 : Litiges

La participation à ce concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement. En cas de litige concernant l'application ou l'interprétation des règles, les organisateurs trancheront souverainement, en tenant compte des éléments fournis. Pour toute question, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

media@buisard-distri.fr

Rappel : La date limite de participation est le 31 mai 2025. Aucune photo publiée après cette date ne sera prise en compte.

Alors, n'attendez plus : préparez votre appareil photo, laissez parler votre créativité et participez !

Bonne chance à tous les participants !